



Compte-rendu du Conseil Municipal du 18 novembre 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le dix-huit novembre, à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de Verdélais, s'est réuni à la salle du conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame le Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée sécurisée aux Conseillers municipaux le 10 novembre 2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés le 10 novembre 2021.

Présents : Mme Corinne RIBAUVILLE, Maire, Mme SOUBAIGNE Sylvie, M. Olivier CHARRON, M. DESAGES Didier, Adjoint au Maire, Mme Mélanie AUCOIN-VACHERIE, Mme Anne-Marie DUTOIT, M. Daniel MARTIN, M. William POUTAYS, M. Emmanuel VINET, M. Maxime MANENT, Mme Josette GESTAS, conseillers municipaux.

ORDRE DU JOUR :

Introduction par Madame Le Maire	2
A. DELIBERATIONS :	2
Affaire n°1 : Admissions en non valeurs- budget commune	2
Affaire n°2 : Etat d'admissions en non-valeur- Budget RPIC.....	2
Affaire n°3 : Pertes sur créances irrécouvrables / extinction de créances M49.....	3
Affaire n°4 : Contrat Parcours Emploi Compétences	3
Affaire n°5 : Décision modificative n°1 Budget RPIC restes à recouvrer	4
Affaire n°6 : Décision modificative n°2 Budget RPIC restes à recouvrer	4
Affaire n°7 : Décision modificative n°3 Budget Commune restes à recouvrer	4
B. DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER	5
DIA n° 027 : Vente d'un terrain au 300 route des Pèlerins	5
DIA n°028 : Vente d'une maison au 42 impasse du Puits	5
DIA n°029 : Vente d'une maison au lieu-dit le Roy.....	5
DIA n°030 : Vente d'un terrain au domaine de Joffre.....	5
DIA n°031 : Vente d'un terrain Liloy Nord	5
C. COMPTES-RENDUS DE REUNIONS	6
Informations Diverses	14

Introduction par Madame Le Maire

Ouverture de la séance à 19H00.

Madame Le Maire fait l'appel des Conseillers Municipaux pour s'assurer du Quorum.

Absents excusés :

Mesdames SINSOU Virginie, ERNEST Muriel, LOPES Nathalie et M. Joël BIAUT,

Monsieur Joël BIAUT a donné procuration à Mme RIBAUVILLE Corinne

Madame LOPES Nathalie a donné procuration à Mme SOUBAIGNE Sylvie

Secrétaire de séance : Mme SOUBAIGNE Sylvie

A. DELIBERATIONS :

Affaire n°1 : Admissions en non valeurs- budget commune

Les services des Finances Publiques, Trésorerie de Langon ont communiqué un état d'admissions en non-valeur pour mandatement au compte 6541.

Madame la Trésorière y expose que toutes les poursuites contentieuses ont été effectuées et propose de bien vouloir admettre les côtes proposées en non-valeur.

La demande concerne un redevable sur l'exercice 2017 au budget Commune.

Il s'agit d'une créance de transport scolaire.

La créance concernée sera imputée en dépense à l'article/nature 6541 intitulé « Créances admises en non-valeur», sur le budget concerné pour un montant total de 86.52 €

Délibération adoptée à l'unanimité

Affaire n°2 : Etat d'admissions en non-valeur- Budget RPIC

Les services des Finances Publiques, Trésorerie de Langon ont communiqué un état d'admissions en non-valeur pour mandatement au compte 6541.

Madame la Trésorière y expose que toutes les poursuites contentieuses ont été effectuées et propose de bien vouloir admettre les côtes proposées en non-valeur.

La demande concerne différents redevables sur l'exercice 2017 et 2018 au budget du RPIC de Verdélais.

Il s'agit de créances de cantine de cinq familles.

Les créances concernées seront imputées en dépense à l'article/nature 6541 intitulé « Créances admises en non-valeur», sur le budget concerné pour un montant total de 299.25 €

Délibération adoptée à l'unanimité

Affaire n°3 : Pertes sur créances irrécouvrables / extinction de créances M49

Les services des Finances Publiques, Trésorerie de Langon ont communiqué un état de titres irrécouvrables.

Madame la Trésorière y expose qu'elle n'a pu procéder au recouvrement des titres de recettes suite à une décision d'effacement de la dette dans le cadre d'une procédure de surendettement (loi n°2016-1547 du 18/11/2016).

La demande d'extinction de créances concerne l'exercice 2019 au budget du RPIC de Verdélais.

Les créances concernées seront imputées en dépense à un article nature 6542 intitulé «Créances douteuses», sur le budget concerné.

Contrairement à l'admission en non-valeur, cette opération éteint définitivement la dette du redevable. Les procédures permettant la récupération des sommes en cause sont donc stoppées.

Il s'agit de créances éteintes dans les deux cas suivants : jugement de clôture de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif dans le cadre d'une procédure collective et de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire suite à procédure de surendettement.

Les justifications juridiques figureront au dossier.

Le montant des créances qui doivent être éteintes à ce jour s'élève à : 111,85 €

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget RPIC 2021.

Il est demandé à la présente assemblée de se prononcer sur l'extinction des créances.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces propositions

Affaire n°4 : Contrat Parcours Emploi Compétences

La commune de Verdélais est située en zone ZRR (zone de revitalisation rurale). Aujourd'hui le contrat Parcours Emploi Compétences (PEC) est mobilisable pour les habitants des communes ayant cette qualification.

Une conseillère Pôle Emploi de Langon a pris attache avec le secrétariat courant octobre.

Le PEC ZRR est réservé aux employeurs du secteur non marchand (associations, collectivités, ...)

Ce contrat permet à des personnes éloignées de l'emploi de s'insérer professionnellement.

Au travers de celui-ci, nous pouvons bénéficier d'une aide de l'Etat.

- 80% du Smic horaire brut pour les personnes résidant en zone ZRR
- Contrat d'une durée de 6 à 12 mois (renouvelable dans la limite de 24 mois)
- D'une durée hebdomadaire allant de 20 à 30h.

Exemple : pour un contrat d'une durée hebdomadaire de 30 h, la prise en charge s'élève à 1065.92 € par mois.

Le reste à charge avec l'aide est alors de 266.48 € (brut/ mensuel)

Par conséquent, Madame le Maire propose d'y recourir à hauteur de 20 heures hebdomadaires pour une durée de six mois dans un premier temps.

Ce contractuel viendra renforcer l'équipe administrative. Il sera chargé de l'accueil physique et téléphonique du public en délivrant des renseignements de « premier niveau » aux usagers.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces propositions

Affaire n°5 : Décision modificative n°1 Budget RPIC restes à recouvrer

Lors du Conseil Municipal du 14 avril dernier la délibération n°2021027 PROVISIONS POUR CRÉANCES DOUTEUSES a été prise. Cette dernière permettait de prévoir à l'article 6817 une somme afin de compenser ces pertes.

Lors du vote du budget en 2021, il a été omis d'allouer une somme à cet article.

Par conséquent, il est nécessaire d'établir une décision modificative au budget RPIC d'un montant de 1100 € au même article.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
611/011 contrats prestations services	1100.00€	
Total D 011 : charges à caractère général	1100.00€	
D 6817 Dot. Provis. Depréc. actifs		1100.00 €
Total D 68 : Dotations aux provisions		1100.00€

Décision modificative adoptée à l'unanimité

Affaire n°6 : Décision modificative n°2 Budget RPIC restes à recouvrer

Suite à l'affaire n° 2 présentée en Conseil Municipal ce jour, une délibération PROVISIONS POUR CRÉANCES DOUTEUSES a été prise. Cette dernière permettait de prévoir à l'article 6541 une somme afin de compenser ces pertes.

Lors du vote du budget en 2021, il a été omis d'allouer une somme suffisamment conséquente à cet article.

Par conséquent, il est nécessaire d'établir une décision modificative au budget RPIC d'un montant de 370€ 00 au même article.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
60623/011 contrats prestations services	370.00€	
Total D 011 : charges à caractère général	370.00€	
D 6541 Dot. Créances admises en non-valeur		370.00 €
Total D 65 : Dotations aux provisions		370.00€

Décision modificative adoptée à l'unanimité

Affaire n°7 : Décision modificative n°3 Budget Commune restes à recouvrer

Lors du Conseil Municipal du 14 avril dernier la délibération n°2021027 PROVISIONS POUR CRÉANCES DOUTEUSES a été prise. Cette dernière permettait de prévoir à l'article 6817 une somme afin de compenser ces pertes.

Lors du vote du budget, il a été alloué une somme de 400 € à cet article. A ce, jour le montant versé est insuffisant.

Par conséquent, il est nécessaire d'établir une décision modificative au budget Commune d'un montant de 400 € au même article.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6184 : Versements à des org.form	400,00€	
Total D 011 : Charges à caractère général	400,00€	
D 6817 : Dot. Provis.dépréc. actifs		400,00€
Total D 68 : Dotations aux provisions		400,00€

Décision modificative adoptée à l'unanimité

B. DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

DIA n° 027 : Vente d'un terrain au 300 route des Pèlerins

Parcelle d'une superficie de terrain de 824 m² appartenant à M. BAILLOT Charles
Acquéreurs : Mme Lise MARTINOTTI et M. Nicolas LE POUL Prix : 59 900€

Le Conseil Municipal décide de ne pas faire valoir son droit de préemption.

DIA n°028 : Vente d'une maison au 42 impasse du Puits

Maison d'habitation de 114 m² sur une superficie de terrain de 625 m² appartenant à M. ETCHAMENDY Laurent
Acquéreur : Mme RUIZ Lydia Prix : 77 500 €

Le Conseil Municipal décide de ne pas faire valoir son droit de préemption.

DIA n°029 : Vente d'une maison au lieu-dit le Roy

Maison d'habitation de 120 m² sur une superficie de terrain de 2396 m² appartenant à M. et Mme KERZAZI Sghir
Acquéreur : M. KERZAZI Najim Prix : 160 000 €

Le Conseil Municipal décide de ne pas faire valoir son droit de préemption.

DIA n°030 : Vente d'un terrain au domaine de Joffre

Parcelle d'une superficie de terrain de 162 m² appartenant à M. DUBOUILH Patrick
Acquéreur : M. DOSPITAL Claude Prix : 1 €

DIA reportée au prochain conseil municipal

DIA n°031 : Vente d'un terrain Liloy Nord

Parcelle d'une superficie de terrain de 301 m² appartenant à M. et Mme Louis DETRIEUX
Acquéreur : M. ET Mme CARAMES Fabrice Prix : 13 610 €

Le Conseil Municipal décide de ne pas faire valoir son droit de préemption.

C. COMPTES-RENDUS DE REUNIONS

COMMISSION TRAVAUX DU 18/10/2021

Présenté par M. POUTAYS William et M. CHARRON Olivier

Ordre du jour :

- Création place PMR
- Étude offres Boschet / Daugey pour mise aux normes électriques basilique
- Salle complémentaire mise à disposition pour Lucozart
- Étanchéité toiture terrasse école primaire

1/ CREATION PLACE PMR SUR LES ALLEES :

Suite à la présentation des scénarios d'aménagement des entrées de bourg vendredi 15 octobre, Messieurs Guerry et Charron ont invité M. Guyot de la Drac à donner son avis sur l'emplacement de stationnement PMR qui pourrait être créé sur la place.

Selon lui, il est important que cet emplacement soit au plus près des équipements publics (mairie, école, poste). Le positionnement de suite après la boîte aux lettres de la poste à gauche semble approprié.

M. Poutays et M. Charron ont donc fait un relevé de mesures afin de pouvoir faire un croquis de ce projet pour que les services administratifs puissent déposer une déclaration préalable.

Selon eux, il conviendrait de déplacer 5 bordures de trottoir à l'intérieur de l'espace gravillonné entre le tilleul 1 et le 2.

2/ ÉTUDE OFFRE BOSCHET / DAUGEY :

Suite aux remarques établies par le bureau de contrôle APAVE en avril 2021 lors de la vérification électrique de la basilique, 2 entreprises ont fait un devis.

Les 2 devis traitent des anomalies dans leur intégralité.

La commission souligne des écarts de prix vraisemblablement liés au type d'appareillages mis en œuvre d'une part ainsi qu'aux prestations complémentaires proposées par M. Daugey qui ont peu d'intérêt pour la collectivité (par exemple la production d'un schéma électrique au lieu d'un étiquetage des circuits manquants).

Ces remarques seront faites à M. Daugey afin d'avoir une contre-proposition.

3/ SALLE LUCOZART :

La commission se rend dans l'appartement de l'étage à côté de celui mis à disposition de Lucozart. Une de ces pièces a déjà été rénovée par nos services techniques afin d'accueillir les agents pour leurs temps de pause.

La commission constate que les travaux de mise aux normes électriques demandés à M. Daugey ont également été réalisés. De ce point de vue-là, cet appartement peut recevoir du public.

De la même manière que la première pièce a été rénovée en régie, il conviendrait de faire le même travail dans cette pièce pour Lucozart (dépose moquette, peinture mur et plafond, pose revêtement synthétique au sol).

La commission soumettra à M. Guerry d'organiser cette remise en état durant les vacances scolaires afin que ce local puisse être mis à disposition pour le début d'année 2022.

A noter également que le vitrage de cette pièce est cassé, qu'il est maintenu par un scotch et qu'il convient par conséquent de le remplacer avant toute chose. La commission n'a pas voulu manipuler la menuiserie de peur que ce vitrage ne se décroche.

4/ ÉTANCHEITE TOITURE TERRASSE ECOLE PRIMAIRE :

La visite de la salle Lucozart a permis à la commission d'avoir un visuel sur le toit terrasse qui présente un défaut d'étanchéité.

La commission émet 2 propositions à faire par nos services techniques pour avancer sur le diagnostic.

D'abord nettoyer l'avaloir de la descente d'eaux pluviales et déposer une grille en plastique posée longitudinalement au droit de l'exutoire et qui semble manifestement constituer une retenue.

Ensuite, il convient de purger totalement le toit terrasse des gravillons et mousses afin de pouvoir évaluer l'état de l'étanchéité (feuilles d'aluminium soudées au bitume).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée après un échange sur les actions à engager au stade Jean Poutays pour 2022 (démolition tribune et pose de la main courante)

CONTROLE DE LA STABILITE DES MATS : ECLAIRAGE DU STADE D'ENTRAINEMENT

Conformément à la décision du conseil municipal du 12 octobre 2021, l'entreprise REILUX sous-traitante pour le SDEEG est intervenue le 8/11/2021. Nos services techniques et M. Charron les ont reçus.

Le mode opératoire consiste à installer un appareil attaché sur les mâts à 2 mètres de haut. Celui-ci crée un mouvement excentrique asymétrique à l'aide d'une masselotte rotative contre le mât.

Des capteurs optiques sont installés afin d'enregistrer les mouvements lors du test.

Les résultats définitifs devront être analysés au siège de l'entreprise par les ingénieurs compétents. Cependant les techniciens chargés du test ont déjà pu nous donner quelques informations suite à la lecture des premiers résultats.

Les mâts 1 et 2 côté sud (partie basse du terrain) semblent conformes.

Le mât 3 côté haut proche de la RD 120 paraît également conforme mais l'un des projecteurs est dévissé et oscille librement lors du test.

Le mât 4 côté haut à l'opposé présente un défaut de stabilité en lien avec le serrage des écrous de tenue sur le massif. Il conviendra de faire faire un resserrage. A cette fin, M. Charron a demandé à l'entreprise qu'une valeur du couple de serrage soit précisée lors du rapport afin de pouvoir informer le professionnel en charge de cette opération de notre exigence.

REUNION DE TRAVAIL DU 5/11/2021 : POSTE DE RELEVAGE HOTELLERIE GERAUD DE GRAVES

Présents : M. Rouy pour l'hôtellerie

M. Pagotto pour la Sogedo

M. Charron pour la municipalité ainsi que pour le SIA de Saint Macaire.

Cette rencontre a été initiée pour donner suite à une demande de contrôle de bon fonctionnement d'une installation d'assainissement collectif. Le logement est propriété de Mme Girotti.

Le tabouret de raccordement de cette habitation est situé à l'arrière de celle-ci dans l'enceinte du bâtiment du sanctuaire. Ce pot étant recouvert de branchages et déchets verts, M. Rouy a accepté que la Sogedo puisse accéder depuis l'hôtellerie avec une mini pelle afin de retrouver ce pot sous le tas.

D'autre part, depuis les travaux de rénovation de l'hôtellerie et la condamnation du passage sous le porche, l'accès au poste de relevage n'est plus possible. Par conséquent, son entretien (nettoyage annuel) n'est plus assuré. De plus, l'accès sur site étant difficile, les services de la Sogedo doivent emporter des outils lourds (marteau piqueur) à la main pour ouvrir l'ouvrage.

Afin de simplifier ces opérations d'entretien, il est convenu d'envisager la création d'une trappe dans la barrière béton qui sépare la propriété Girotti du sanctuaire. Celle-ci sera verrouillable depuis le côté sanctuaire uniquement. Un rendez-vous devra être pris avec le gestionnaire du site afin de pouvoir y accéder depuis l'intérieur. Ainsi, un tuyau pourra être passé par cette trappe de manière à hydrocurer le poste.

Enfin, de manière à assurer une continuité pour l'accès des services, il conviendra de demander à Mme Girotti qu'elle veuille bien accorder un droit de passage (pour les services publics) entre la barrière et la RD 19 pour assurer l'installation des tuyaux.

M. Charron engagera cette demande auprès de Mme Girotti ainsi que la formalisation de la création de la trappe avec le sanctuaire.

Si cette procédure aboutit, il conviendra de passer devant notaire. Cette démarche étant initiée par la collectivité, les frais générés devront être supportés par la Mairie de Verdélais.

COMPTE- RENDU CONSEIL SYNDICAL SIAEP - GABARNAC

Le comité syndical du SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Adduction d'eau potable) s'est réuni le 18/11/2021 sous la présidence de M. Massieu.

La commune de Verdélais était représentée par M. Poutays et M. Charron.

Nettoyage des canalisations :

Le Président présente un devis de nettoyage des canalisations d'eau sur les communes de Saint Maixant et Verdélais pour 18 000 euros. Cette opération a pour but de limiter la fréquence des eaux troubles signalées par les usagers et constatées par le délégué.

Le Conseil syndical approuve à l'unanimité.

Présentation du RPQS (rapport sur la qualité du service) :

Il fait état d'une bonne gestion par le syndicat. Les coûts sont maîtrisés, l'entretien des installations est suivi et le rendement du service est excellent à 86 %.

Proposition d'évolution du prix de l'eau pour 2022.

Compte tenu des dépenses courantes et des frais de renouvellement des canalisations à venir, M. le Président évoque l'augmentation du prix du service pour 2022.

L'abonnement reste inchangé et le prix de l'eau est augmenté de 8 centimes. Il est ainsi porté à 1.30 euros pour la part syndicale.

Questions diverses :

M. Charron demande où en sont les discussions au sujet de la ressource en eau sur le territoire et notamment les refus qui ont été faits aux projets d'aménagements.

M. Le Président répond que la fusion des droits avec Saint Macaire est acquise mais que le cumul des volumes consommés est déjà au seuil de cette limite. Il est question de reconsidérer tous les quotas de prélèvements pour les syndicats du département en 2022. Il convient donc que le projet initié sur le terrain Coulon en dessus du stade peut être validé.

M. Charron présente un devis de la Sogedo pour un déplacement de compteur chez M. Bahri chemin de Quinsac. En effet, le raccordement de cette habitation se trouve de l'autre côté de la voirie communale. Considérant que tout ce qui est sous voie publique est propriété publique, il demande que le syndicat prenne en charge ce déplacement.

Le conseil syndical répond que le déplacement des compteurs est à la charge des usagers. M. Le Président prend le devis et se rapprochera de la Sogedo afin de discuter de cette offre de prix.

TRAVAUX VOIRIE DECEMBRE 2021

Dans le cadre des travaux de voirie pour l'exercice 2021, l'entreprise Chataigné a procédé au curage des fossés et au levage des accotements durant la semaine 46.

Les voiries concernées sont : chemin de Quinsac, chemin de Bachon, chemin des Padouens, chemin du Grand bois.

Pour cette dernière voirie, un rétablissement de la fonctionnalité d'une traversée de route a également été fait. En effet, il existait un busage au milieu de la montée du grand bois qui permettait de dévier les eaux pluviales vers une parcelle boisée. Ainsi, le flux est minoré dans la descente au niveau des habitations. Cet ouvrage était obstrué. Il a été dégagé et un tuyau supplémentaire y a été connecté.

Cet aménagement permettra de limiter les dégradations récurrentes causées par l'érosion sur la voie lors des épisodes pluvieux violents.

REPLACEMENT DE Mme MIGNARD

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une offre d'emploi a été déposée sur le site internet « emploi territorial.fr » et ce pour une durée d'un mois. Une fiche de poste relative aux missions de gestion financière et comptabilité a été établie.

REFONTE DU SITE INTERNET

Présentation par Daniel Matin

Les grandes idées de ce nouveau site internet étaient qu'il soit compatible avec les nouvelles technologies (tablettes, téléphones portables), facilitant avec le site Service Public (carte grise, chgt d'adresse, demande d'acte d'état civil...), accessible pour tous, la vitrine de la commune.

Les élus voulaient que ce nouveau site internet soit simple d'utilisation et intuitif et que chaque utilisateur ou usager puisse disposer du formulaire contact afin de pouvoir communiquer facilement avec les services de la mairie.

Une mise à jour des coordonnées des commerces, associations et autres intervenants sera nécessaire.

Les agents du service administratif recevront une formation.

JOURNAL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal échange sur l'importance de rédiger régulièrement un bulletin municipal et met en exergue le manque de communication avec les administrés.

Le bulletin municipal reprend la vie associative et les avancées de dossiers ainsi que l'insertion des comptes-rendus des conseils municipaux.

Un tableau sera adressé aux élus afin que chacun d'entre eux rédige un article relatif à sa délégation.

Le prochain bulletin paraîtra en janvier 2022.

Ce dernier présentera les élus en fonction pour cette mandature avec leur délégation au sein de la commune et de la communauté de communes.

MARCHE DE NOEL

Les élus s'interrogent sur la publicité concernant le marché de Noël du sanctuaire (appelé « Marché de Noël de Verdélais ») qui aura lieu à l'hôtellerie Notre Dame de Verdélais le dimanche 28 novembre 2021 alors que l'organisation du marché de Noël de la commune est prévue par l'association Festiverdelais le 5 décembre prochain à l'occasion du téléthon.

Cette publicité a pour conséquence de confondre les organisateurs.

Mme le Maire doit prendre contact avec M et Mme Rouy à ce sujet.

OCTOBRE ROSE

Pour la première fois, Verdélais a souhaité participer à la campagne Octobre Rose.

Des urnes ont été déposées dans des commerces et points stratégiques validés par la Ligue contre le cancer.

Une somme d'un montant de 136. 60 € a pu être reversée à la ligue.

SECURISATION DES ENTREES DE BOURG

Objet : Mise en situation des alternats de passage route des Côtes

Présents : M. Drusian pour le bureau d'étude QLAADF, MM. Martin, Poutays, Tassoni, Kheris et Charron pour la Mairie de Verdélais.

Afin de vérifier la faisabilité des scénarios d'aménagement proposés par le bureau d'étude au droit des habitations 188 et 282, les écluses sont mises en œuvre à l'aide de plots pour reproduire les ouvrages projetés.

Au niveau du 282 route des Côtes en montant, l'inquiétude portait sur la visibilité depuis le début du rétrécissement. Cette inquiétude est levée, l'usager peut voir aisément son vis-à-vis qui descend et respecter ainsi le sens prioritaire de passage.

Une expérimentation avec 2 véhicules est faite. Il s'avère que l'ouvrage est fonctionnel mais il suppose de respecter scrupuleusement la limitation de vitesse à 30 km/h.

En effet, une vitesse supérieure ne permet pas de s'immobiliser avant l'ouvrage. En descendant surtout puisque c'est le sens non prioritaire, l'immobilisation du véhicule peut gêner l'exutoire du véhicule montant.

Il est convenu d'affiner l'implantation de cet ouvrage.

Au niveau du 188 route des Côtes, l'ouvrage est reproduit. Sa fonctionnalité est correcte et son efficacité manifeste.

Une réserve est émise au sujet du croisement des poids lourds. En effet, il apparaît que ce qui est concevable avec un véhicule léger peut être plus compliqué avec un poids lourd. Les angles de courbure des ouvrages devront être vérifiés pour permettre un passage aisé des longs véhicules (bus et semi-remorques).

Enfin, la commission se déplace sur la route des Pèlerins au carrefour avec le chemin du Mont Célestin. L'implantation de l'ouvrage projeté (écluse) semble correcte et respecte la distance de sécurité avec le sommet de la côte. En revanche la longueur de l'ouvrage paraît excessive. Une variante sera proposée.

REUNION COMMISSION CULTURE CDC

Bibliothèques :

- réception des travaux de la Quincaillerie le 22 novembre 2021
 - relance du marché mobilier infructueux d'où un retard prévu de l'ouverture
 - recrutement d'un agent de cat B a été effectué, prise de poste le 01/03/2022
 - inauguration de la bibliothèque de Verdélais
 - franc succès populaire de la navette (environ 7000 documents à ce jour), 2 jours par semaine désormais.
- > EDM :
- retard sur la livraison de l'étude de la Banque des territoires sur le devenir de l'école de musique : reporté au 19/11
 - présentation du bilan de la rentrée : augmentation significative des inscriptions, grâce à l'implication des coordonnateurs et du projet porté
 - procédures en cours au tribunal administratif
 - convention Ardilla à renouveler en juillet 2022.

-> Cap culture :

- excellent bilan de fréquentation, notamment sur les actions numériques lors du Tour de France à Villandraut

- désir de reconduire le projet en 2022.

-> Pays Art et histoire :

- portage par le Pôle territorial

- convention ville pilote définie

- avancée de la phase 1 du projet (note à la DRAC).

REUNION GIRONDE RESSOURCES

Mme le Maire a assisté à cette rencontre présidée par le Président du Conseil départemental, M. Jean-Luc Gleyze et à laquelle assistaient des élus du département.

Après un point plutôt positif des actions de l'agence, la parole était donnée aux participants, permettant ainsi à Mme le Maire de remercier les services pour les conseils et l'assistance apportés à la commune dans le cadre du projet de sécurisation du bourg.

RENCONTRE APE (Association des Parents d'Elèves)

Mme le Maire a rencontré Mmes Depardon ("Présidente), Bernier et Teissier qui ont présenté les projets de l'association.

Sont prévus de nombreux événements témoignant du dynamisme et de la motivation de l'association dont notamment des soirées cinéma, loto, Halloween, le Carnaval en mars, une chasse aux œufs en avril, un vide-greniers en mai, la fête de l'école le 1er juillet ...

L'association a évoqué l'idée d'organiser le vide-greniers dans l'enceinte de l'école. Proposition refusée par les élus eu égard aux contraintes de sécurité (Plan Vigipirate renforcé) et du protocole sanitaire en vigueur.

Les membres de l'association ont formulé le souhait d'être associés aux règles de fonctionnement de l'école (cantine, stationnement, organisation...). Demande également refusée par les élus au motif qu'ils n'ont pas la qualité de représentants des parents d'élèves.

L'association a suggéré l'organisation de chantiers participatifs dans le cadre de travaux de restauration, réparation, peinture...de l'école, précisant se tenir, en cas de besoin, à la disposition de la mairie.

Enfin, une demande de recherche d'un lieu de stockage a été présentée. Après réflexion, l'idée de la maison du Luc et de l'étage de l'école n'a pas été retenue, ces locaux nécessitant des travaux de restauration et étant déjà occupés par ailleurs.

Les réponses à ces diverses interrogations seront transmises à la Présidente de l'association.

Un bilan très positif est résulté de ces échanges que les parties présentes ont décidé de renouveler chaque année.

RENCONTRE ADIAPH

Suite à un courrier de M. Faure et de Mme Bevilacqua faisant état de nuisances sonores émanant du FAM (Foyer d'Accueil Médicalisé pour jeunes adultes autistes), Mme le Maire a rencontré le Directeur Général de l'ADIAPH, M. Noirault, afin d'évoquer ce point et de prévoir une table ronde réunissant l'ensemble des intéressés.

Plusieurs dates seront proposées courant décembre.

CONSEIL D'ECOLE

Lors du conseil d'école du 9 novembre dernier, Mme le Maire et M. Desages ont été confrontés aux reproches virulents de certains parents et enseignants à propos du lieu d'implantation du futur city stade, dans l'espace fermé du jardin public.

Si tous se réjouissent de la création de cette nouvelle structure, ils ont très largement reproché à la municipalité de ne pas les avoir associés au projet et de priver l'école et les enfants de l'espace vert que représente le "potager". L'idée d'installer le city stade au milieu du jardin public sur l'herbe ou au niveau du stade a été suggérée.

Les raisons de ce choix ont été exposées mais n'ont visiblement pas été entendues.

Il a été fait remarquer que l'implantation sur l'espace enherbé du jardin public nécessiterait de très importants travaux de « mise à plat » du terrain, n'est pas envisageable du fait de la présence des arbres et priverait les autres usagers (administrés ou touristes) de cet espace. Par ailleurs, l'emplacement au stade éloignerait la structure du centre bourg et plus particulièrement de l'école qui de fait, ne serait plus en mesure de l'utiliser.

Il a été précisé que les entreprises démarchées ont été unanimes sur le lieu à retenir.

Par suite, des propos inacceptables ont été tenus par un parent qui reproche à la mairie de ne pas se soucier de la sécurité des enfants le matin lorsqu'ils arrivent à l'école (stationnement anarchique des parents, vitesse excessive...).

Mme le Maire a indiqué ne pas accepter de telles accusations, rappelant les mesures en vigueur depuis la pandémie pour l'accueil des élèves, avec notamment la présence d'un employé municipal et la mise en place de barrières interdisant la circulation des véhicules au niveau du parvis et le long des Allées côté Poste.

Elle a rappelé qu'il appartient à tous les parents de respecter ces mesures et d'adopter un comportement approprié aux abords de l'école.

Afin de réglementer la circulation des véhicules au jardin public, une chaîne interdisant le stationnement devant les sanitaires et les ateliers municipaux, sera installée sans attendre.

Mme le Maire et M. Desages ont déploré le ton qu'a pris cette rencontre et ont pu remercier Mme la Directrice d'y avoir mis un terme et d'avoir encouragé la poursuite de la discussion à l'issue de la réunion, permettant d'apaiser les esprits et de débattre sereinement.

RENCONTRE AVEC M. DESPUJOLS

Mme le Maire a rencontré M. Despujols, élu de Semens à propos de l'état dégradé de la route de Peynon / Grand Bois.

La commune de Semens souhaite en interdire l'accès aux véhicules de plus de 3,5 Tonnes et sollicite la commune de Verdélais pour soutenir ce projet et prévoir une signalétique au niveau des Guyonnets et de Grand Bois.

Suite à une période d'observation de 6 mois, un point sera fait sur l'intérêt de cette mesure.

Après discussion, les élus font part de leur approbation et proposent d'installer 2 panneaux en bas du chemin de grand Bois et 1 au pied de la côte de la Banave avec les mentions « interdit aux plus de 3,5 T sauf services, engins agricoles et desserte locale ».

Cet avis sera rapporté à M. Despujols.

RENCONTRE AVEC LE LIEUTENANT VOISIN

Mme le Maire a rencontré le Lieutenant Voisin, en charge de la Brigade Territoriale de Toulonne.

Au cours de cet entretien nourri et enrichissant, il a été rappelé qu'en cas **d'urgence** (accident, cambriolage, besoin d'une intervention rapide), il convient désormais d'appeler le **17**.

Pour le reste, les référents de la Brigade de Toulonne pourront toujours être contactés.

REUNION du 3 NOVEMBRE 2021 / COMMISSION PERSONNEL

Le service administratif a présenté le Projet RIFSEEP et la future délibération des 1607h liée à la nouvelle organisation du temps de travail.

Les élus à cette issue ont décidé de se réunir le samedi 27 novembre à 9h pour affiner ces projets.

REUNION DU 4 NOVEMBRE 2021/ COMMISSION FINANCES ET TRAVAUX 2022

Le secrétariat a exposé le bilan des recettes et des dépenses des différents budgets au 4 nov 2021.

Suite aux différents projets en cours, Les élus ont échangé sur les investissements à prévoir pour le budget 2022. Des devis sont encore en attente.

Concernant le financement de l'opération de sécurisation des entrées et du centre Bourg, il conviendra d'ajuster les montants en fonction des scénarios choisis.

Une prochaine réunion avec le bureau d'étude est prévue le 3 déc 2021.

COMPTE- RENDU : COMMISSION MOBILITE DU 13.10.2021

Présenté par Sylvie Soubagné

Compétence reprise par certaines CDC (Communautés de communes) :

- Sud Gironde,
- du Réolais,
- Convergence Garonne,
- Montesquieu

refus de la CDC du Bazadais

Objectif pour notre CDC du Sud-Gironde : travailler sur des « liaisons douces », sur la mobilité, les déplacements, les transports.

Actuellement :

La CDC détient les moyens matériels et humains du SISS, « CAP solidaire » qui valorise le covoiturage, le plan vélos/collèges...

Un Projet de ligne « CAR-EXPRESS » Langon- Métropole de Bordeaux est en cours

Est également en cours un projet de service de transport à la demande de la CDC (cofinancement du service à hauteur de 60% par la région avec un reste à charge de 26 000 €)

La poursuite du fonctionnement actuel en 2022 par la région laisse prévoir un déficit du service de 60 000 € en 2023.

Dès lors, plusieurs pistes sont à développer ; il faut étudier les besoins d'ingénierie humaine et les moyens financiers.

Un diagnostic doit être réalisé. (Un plan de mobilité commun à trois CDC est à réfléchir).

L'étude peut être faite par le CEREMA (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) qui est un établissement public tourné vers l'appui aux politiques publiques, placé sous la double tutelle du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires. Cette étude peut être financée à hauteur de 50%, dans le cadre du programme de « la petite ville de demain ».

Un plan d'action doit être rédigé ; un poste de chef de projet « mobilité » va être créé à la CDC.

La création d'un groupe de pilotage est proposée en fin de réunion pour travailler sur le cahier des charges et sur la fiche de poste du recrutement.

Possibilité d'instituer le versement d'une taxe de mobilité pour les entreprises de plus de 10 salariés, encore faut-il pouvoir les desservir correctement (prévisionnel : 800 000 €)

A développer :

- travailler avec des structures associatives,

- mixité dans les bus (population /collégiens...)
- mise en place du taxi solidaire sur Langon,
- RER en 2028 ?
- Résidence étudiante à Langon ?

A ce jour :

- le train de 8h05 momentanément supprimé pour des raisons de travaux
- problème de parking à la gare de Langon : penser à des bus de rabattements
- 52 hectares autour de la gare de Langon, sont gardés pour le développement de l'habitat, des entreprises.

Il est précisé que la rentabilité ne doit pas être le seul motif des décisions.

COMPTE- RENDU : COMMISSION ENVIRONNEMENT DU 8 NOVEMBRE 2021

Présenté par Sylvie Soubagné

Dans le contexte de transfert obligatoire des compétences Eau et Assainissement à la CDC (loi NOTRE) au 1^{er} janvier 2026, une première information générale est apportée sur le cadre réglementaire applicable et les organisations en place sur le territoire (37 communes et 11 syndicats). Une réflexion collective doit être menée.

- Trois possibilités de gestion :
1. organisation directement du service par la CDC.
 2. adhésion à des syndicats inter communaux sur deux CDC.
 3. délégation de toute ou partie de la compétence par simple convention à des communes ou syndicats (possibilité de convention entre syndicats et CDC)

Il est décidé de se faire accompagner par un bureau d'études, après avoir défini un cahier des charges, qui sera retenu au cours de 2022.

Orientation et organisation du travail :

2023-2024 : diagnostic

2024-2025 : études de différents scénarii

2025-2026 : mise en œuvre.

Rencontre du 17/11 avec Mme Le Maréchal et M. Dubergey pour la mise hors d'eau de la basilique.

Il a été convenu qu'un bâchage serait réalisé sur la nef ainsi que sur la sacristie avec une lame de zinc appelée « solin » insérée dans le mur afin d'obtenir une parfaite étanchéité.

M. Dubergey doit faire parvenir un devis pour cette opération.

Informations Diverses

LUCOZART :

La salle supplémentaire que la municipalité souhaite réaménager pour l'association Lucozart est aux normes électriques en vigueur. La réfection du sol et des peintures sera effectuée par les agents techniques. Les menuiseries côté ouest sont en cours de réparation.

POINTS DIVERS :

- Mme Dutoit informe de l'absence d'un panneau Verdélais en entrée de bourg
- Il a été constaté le vol d'un plot devant la future résidence seniors place des allées.

TELETHON :

Festiverdelais et la commune de Verdélais participent comme chaque année à la campagne du téléthon.

Didier Desages présente le programme des animations sportives et l'organisation du marché de Noël qui se tiendra le 5 décembre 2021.

Pour cette manifestation, 13 exposants sont prévus. Les structures en toile devront être installées le jeudi.

MARCHES DU CALVAIRE :

Didier Desages informe le Conseil Municipal qu'il conviendrait de trouver une solution anti-dérapante à appliquer sur les marches pour accéder au Calvaire.

Ces dernières sont très glissantes par temps de pluie.

Madame le Maire répond que cette problématique sera exposée aux agents des services techniques.

Prochain conseil le 9 décembre.

Fin de séance à 22h45

TABLEAU DES SIGNATURES

Mme RIBAUVILLE Corinne, Maire.	M. MANENT Maxime
M. CHARRON Olivier, 1^{er} adjoint.	M. MARTIN Daniel
Mme SOUBAIGNE Sylvie, 2^e adjointe.	M. POUTAYS William.
M. DESAGES Didier 3^e adjoint.	Mme SINSOU Virginie.
Mme AUCOIN-VACHERIE Mélanie.	M. VINET Emmanuel.
M. BIAUT Joël.	
Mme DUTOIT Anne-Marie.	
Mme ERNEST Muriel.	
Mme GESTAS Josette.	
Mme LOPES Nathalie.	